



MUNICIPALITE  
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 21 mai 2012  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 07/2012

**DEMANDE DE CREDIT POUR  
LA REFECTION DU PORCHE D'ENTREE ET DU MUR DU CIMETIERE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 53'000.- en vue de la réfection du porche d'entrée nord et du mur est du cimetière. Ce préavis comprend également la création d'un massif au Jardin du Souvenir.

**2. PORCHE D'ENTREE NORD**

Comme vous l'avez certainement constaté le porche d'entrée nord du cimetière menace de s'effondrer. La Municipalité s'est donc vue contrainte d'en condamner provisoirement l'accès.

Ce mur d'enceinte faisant partie intégrante de la zone de protection de l'église, nous avons consulté le service cantonal compétent (SIPAL) lequel a établi un bref rapport, dont voici un extrait :

*« La valeur patrimoniale de cet objet nous incite à privilégier une solution de conservation avec toutes les mesures de restauration nécessaires. Dans cette optique, il a été convenu de procéder, après étayage du porche, à un sondage pour vérifier les fondations et prendre les mesures de renforcement nécessaires. Les assises du porche pourraient être ainsi stabilisées et les travaux de réparation de la maçonnerie entrepris. »*

Au vu des exigences du SIPAL, quant à la manière de procéder à ces travaux, il est clair que ceux-ci seront plus conséquents et plus onéreux que prévu.

### **3. MUR D'ENCEINTE EST**

---

Lors de la mise en fonction du Jardin du souvenir, le vœu avait été émis que les personnes dont les cendres y sont déposées puissent avoir une plaquette nominative.

Après réflexions, la Municipalité vous propose de procéder à une réfection du mur ouest puis d'y apposer une plaque en marbre sur laquelle les plaquettes nominatives pourront être fixées.

### **4. JARDIN DU SOUVENIR**

---

Pour finaliser l'aménagement du Jardin du souvenir, notre Autorité souhaite y créer un massif de fleurs.

### **5. COUTS**

---

#### Porche d'entrée :

Maçonnerie :	CHF 26'559.58	
Travaux charpente + couverture :	<u>CHF 8'183.75</u>	CHF 34'743.33

#### Mur d'enceinte :

Maçonnerie	<u>CHF 9'571.23</u>	CHF 9'571.23
------------	---------------------	--------------

#### Massif au jardin du souvenir

Travaux du paysagiste	<u>CHF 3'769.00</u>	CHF 3'769.00
-----------------------	---------------------	--------------

TOTAL intermédiaire		<u>CHF 48'083.56</u>
---------------------	--	----------------------

Divers et imprévus (10%)		<u>CHF 4'808.35</u>
--------------------------	--	---------------------

<b>TOTAL TTC</b>		<b><u>CHF 52'891.91</u></b>
------------------	--	-----------------------------

La Municipalité a décidé d'arrondir ce montant à **CHF 53'000.—**.

## 6. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 26 juin 2012*

- Vu** le préavis N° 07/2012
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE



- **d'autoriser** la Municipalité à faire procéder aux divers travaux au cimetière ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 53'000.- ;
- **de financer** ce montant
  - o par un dépassement budgétaire sur le compte « Entretien cimetière » N° 6400.3145

---

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 mai 2012 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 26 juin 2012.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:  La Secrétaire: 

  
Claire-Lise Blum ~~Buri~~ Janick Lenoir

*Délégué municipal : M. Rodolphe Turrian*